

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 8 septembre 2025, à 19h31, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents monsieur le conseiller Xavier Bouhy, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Sont absents : messieurs Richard Doyon et Éric Bélanger.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2025-09-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 et de la séance extraordinaire du 25 août 2025 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

ADMINISTRATION

6. Demande d'amélioration de la couverture cellulaire pour certains secteurs **(R)**
7. Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé 2025-2035 (3e génération) de la MRC Beauce- Centre **(R)**
8. Autorisation de signature pour la servitude du lot 6 684 348 **(R)**

RESSOURCES HUMAINES

9. Politique sur les conditions de travail des premiers répondants **(R)**
10. Embauche au poste d'adjointe administrative **(R)**

GESTION DU TERRITOIRE

11. Entente de partage des coûts avec St-Jules et Beauceville pour l'installation d'une borne sèche **(R)**

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

12. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme

13. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire

14. Richard Doyon : Festivités Western

15. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel

16. Éric Bélanger : Comité consultatif en urbanisme et CDI

17. ___ : Culture, Patrimoine et événements

18. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre , APELF et ARLAC

19. Divers.

20. Les comptes. **(R)**

21. Période de questions et commentaires. **(I)**

22. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

ADOPTÉE

2025-09-202

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 et celui de la séance extraordinaire du 25 août 2025 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

2025-09-203

DEMANDE D'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE POUR CERTAINS SECTEURS

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 ans, la Coalition Avenir Québec s'est engagée à compléter la couverture cellulaire au Québec d'ici 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2025 s'achève, et force est de constater qu'il demeure toujours de grandes zones dépourvues de service sans fil, notamment :

- Des parties de nos rangs
- La Route 108 entre Beauceville et Saint-Victor où des pertes de signal persistent
- Le secteur des lacs aux Cygnes, Fortin et Poulin;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux réseaux cellulaires est important pour le secteur économique, alors que plus de gens travaillent de la maison ou doivent garder le contact avec leur bureau en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE, prioritairement, l'accès cellulaire est crucial pour des raisons de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la Municipalité de Saint-Victor rappelle au gouvernement son engagement contracté en 2022 et qu'il lui reste un an pour déployer le tout, ou du moins de nous confirmer que les choses vont en ce sens.

ADOPTÉE

2025-09-204

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ 2025-2035 (3E GÉNÉRATION) DE LA MRC DE BEAUCE-CENTRE

CONSIDÉRANT QU'En vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date ;

CONSIDÉRANT QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir

compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier»;

CONSIDÉRANT QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan uni adopté par les municipalités concernées ;

Proposé par Madame Dany Plante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil ;

QUE Le conseil de la municipalité de Saint-Victor adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé 2025-2035 (3^e génération) de la MRC de Beauce Centre ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE

2025-09-205

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA SERVITUDE DU LOT 6 684 348

CONSIDÉRANT la demande de Noémie Tremblay et Jérémy Roy à l'effet de traverser l'emprise du chemin menant aux étangs d'assainissement de la Municipalité de Saint-Victor (lot 4 770 264), afin d'y faire passer une conduite d'eau potable permettant d'alimenter leur immeuble situé sur le lot 6 684 348;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont déjà été réalisés et que les frais de notaire pour la servitude (incluant la responsabilité future de cette conduite et des frais d'entretien, de réparation et de remise en état du sol) sont à la charge des demandeurs;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le maire, Monsieur Jonathan Bolduc et la directrice générale /greffière-trésorière, Madame Carole-Anne Jacques, à signer le contrat notarié.

ADOPTÉE

2025-09-206

POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE le Conseil municipal et les premiers répondants de la Municipalité de Saint-Victor désirent adopter une politique de conditions de travail visant à traiter équitablement tous les premiers répondants;

ATTENDU QUE la Municipalité se veut cohérente en regard des valeurs de justice, d'égalité et d'équité;

ATTENDU QUE la Municipalité veut fournir en autant que possible des conditions de travail comparables à celles des partenaires occupant des fonctions similaires;

ATTENDU QUE la Municipalité veut mettre en place des conditions et des facilités favorisant l'embauche d'employés qualifiés et d'encourager la participation des premiers répondants à la vie municipale ;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter une politique de conditions de travail pour les premiers répondants de la Municipalité de Saint-Victor et d'appliquer rétroactivement au 1er janvier 2025, la nouvelle compensation prévue pour chaque sortie et le remboursement pour usage du cellulaire. D'appliquer rétroactivement au 1er janvier 2021 l'indexation annuelle de la compensation pour chaque sortie, aux premiers répondants toujours actifs au 30 juin 2025.

ADOPTÉE

2025-09-207

EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative est vacant à la Municipalité de Saint-Victor depuis le 30 juin 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'adjointe administrative ;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de nommer madame Érika Doyon au titre d'adjointe administrative selon les conditions et modalités du contrat. De plus, le conseil mandate la directrice générale et le maire à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

2025-09-208

**ENTENTE DE PARTAGE DES COÛTS AVEC ST-JULES ET
BEAUCEVILLE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Jules souhaite procéder à l'installation d'une borne sèche incendie au 200, rang Sainte-Caroline;

ATTENDU que cette infrastructure bénéficiera également aux territoires voisins des municipalités de Saint-Victor et de la Ville de Beauceville;

ATTENDU que les municipalités concernées ont eu des discussions et se sont entendues de principe sur un partage équitable des coûts liés au projet soit selon la valeur des bâtiment desservis sur chaque territoire;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Jules, Saint-Victor et la Ville de Beauceville conviennent de partager les coûts selon la valeur au rôle des bâtiments soit selon répartition suivante :

- Saint-Jules : 41%, (évaluation de 5 846 000)
- Municipalité de Saint-Victor : 55% (évaluation de 7 898 000)
- Ville de Beauceville : 4% (évaluation de 533 500\$)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la Municipalité de Saint-Jules à aller de l'avant avec l'installation d'une borne sèche incendie au 200, rang Sainte-Caroline;

D'entériner l'entente de principe intervenue avec les municipalités de Saint-Jules et de la Ville de Beauceville quant au partage des coûts du projet, selon la répartition indiquée ci-haut;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document requis pour officialiser ladite entente;

D'imputer la dépense de la part de Saint-Victor, soit 55%, au poste budgétaire 2304 000 010;

ADOPTÉE

2025-08-209

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 238 920.58\$.

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Parallèle 54 | 8 479,41 \$ |
| Cerce des Fermières de Saint-Victor | 240,00 \$ |
| Plomberie Jacques Roy | 176,78 \$ |

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| CAUCA | 156,85 \$ |
| Librairie Select | 74,45 \$ |
| Gingras Électrique | 473,69 \$ |
| Société du patrimoine des Beaucerons | 3 331,98 \$ |
| De Lage Landen | 886,70 \$ |
| Centre du Camion Amiante | 655,56 \$ |
| Louis Aubry | 52,63 \$ |
| Autobus Fecteau | 4 024,13 \$ |
| Les loisirs de Tring-Jonction | 500,00 \$ |
| Entreprises MJ Poulin | 126,00 \$ |
| Grange et Boustifaille | 29,35 \$ |
| Ailibibittes | 365,62 \$ |
| Mailie Bolduc | 80,51 \$ |
| Alysson Paré | 158,04 \$ |
| Emy Poulin | 29,32 \$ |
| Stantec | 3 199,18 \$ |
| Jonathan V. Bolduc | 90,30 \$ |
| Méti-Réno | 9 808,80 \$ |
| Arpo | 396,66 \$ |
| MRC Beauce Centre | 751,08 \$ |
| Morency, société d'avocats | 4 096,99 \$ |
| 9203-9304 QUEBEC | 19 287,06 \$ |
| Marie-Soleil Gilbert | 873,81 \$ |
| André Veilleux | 407,14 \$ |
| Visa juillet | 3 939,04 \$ |
| Magasin Coop | 844,37 \$ |
| Hercule Fortin Inc. | 572,59 \$ |
| Purolator | 100,19 \$ |
| Robert Jacques | 405,81 \$ |
| Solutions GA | 74,73 \$ |
| Amilia | 176,71 \$ |
| Amilia | 307,22 \$ |
| Téléphone St-Victor | 658,18 \$ |
| Beauce Télécom | 170,11 \$ |
| Hydro Québec | 10 617,19 \$ |
| Excavation Pamphile Rodrigue | 2 499,43 \$ |
| Pavage Sartigan | 69 115,01 \$ |
| Sylvie Gagné | 231,25 \$ |
| Armand Lapointe Équipement | 800,03 \$ |
| JU Houle | 4 706,35 \$ |
| Jasmine Plante | 866,25 \$ |
| Garage Bizier | 1 060,33 \$ |
| Garage Bizier | 1 181,75 \$ |
| Gaël Boissonneault Thivierge | 574,88 \$ |
| Impression trait d'union | 4 833,83 \$ |
| Mathilde Fortier | 689,85 \$ |
| Ambiance Sports | 244,85 \$ |
| Kabotine en fête | 459,90 \$ |
| Novalie | 939,23 \$ |
| Energies Sonic | 3 524,30 \$ |
| Traction | 548,70 \$ |
| Energir | 46,15 \$ |

| | |
|--|----------------------|
| Gestion Caropier | 546,13 \$ |
| Impressions Prodesign | 5 148,01 \$ |
| Groupe Allen | 2 081,05 \$ |
| MRC Beauce Centre | 9 831,70 \$ |
| Marc-André Paré Consultant | 776,08 \$ |
| Signoplus | 111,76 \$ |
| Novalie | 902,56 \$ |
| Équipement Demers | 143,11 \$ |
| Groupe CT | 3 625,21 \$ |
| Gravure Faro | 63,59 \$ |
| Cordonnerie Bureau | 113,79 \$ |
| Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce | 826,34 \$ |
| Medimage | 724,78 \$ |
| Boivin et Gauvin | 1 732,67 \$ |
| Pharmacie Cliche et Aubry | 22,17 \$ |
| Linde | 132,25 \$ |
| Ultra Médic | 2 293,75 \$ |
| Stantec | 4 288,57 \$ |
| Rachel Duquette chef à domicile | 627,39 \$ |
| Extincteurs de Beauce | 1 226,51 \$ |
| Gagné Diesel | 344,98 \$ |
| Pneus Beaucerons | 300,00 \$ |
| Michel Latulippe | 580,09 \$ |
| Toromont | 67,13 \$ |
| Patio Drummond | 1 992,54 \$ |
| Arpo | 1 115,26 \$ |
| Beauce Centre Economique | 551,88 \$ |
| Techni-Consultant | 2 242,01 \$ |
| Mécanique du bâtiment SVC | 1 380,26 \$ |
| Sunbelt | 185,11 \$ |
| Service Incentech | 1 081,91 \$ |
| Sani Etchemin | 1 241,73 \$ |
| Imprimerie Desmarais et fils | 517,16 \$ |
| Les pubs Bel-vic | 1 942,62 \$ |
| Aqua Beauce | 86,00 \$ |
| Magasin Coop | 5 922,57 \$ |
| Eurofins Environex | 2 552,16 \$ |
| Produkson | 3 878,92 \$ |
| Pizzeria Jippy | 250,00 \$ |
| MRC Beauce Centre | 8 097,88 \$ |
| Medimage | 432,68 \$ |
| TOTAL | 238 920,58 \$ |

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'a été reçue.

2025-09-210

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Patricia Bolduc,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que
la présente séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière